

- 6 - DALGIT SINGH, Citrus in India, Pakistan, Iran and Iraq. *Proc. First International Citrus Symposium, vol. 1, 1969.*
 7 - C.I.A.M., fiches de renseignements, nov. 1970.
 8 - L. CHOUKRALLAH, Espèces et variétés d'agrumes cultivées dans les quatre pays du C.A.Z.F. (*8ème CIAM, juin 1971*).
 9 - J.C. PRALORAN, L'agrumiculture iranienne, *Renseignements F.A.O. : oranges 3.300 ha, citrons 3.250 ha.*
 a - Ministère ou Syndicat professionnel.
 b - Estimation d'après l'Annuaire F.A.O. pour l'année 1970.
 * - Evaluation
 x - Statistiques données en nombre d'arbres : oranges, 1.533.370 ; citrons, 1.185.959 ; pomélos, 1.201.019 (1969).
 (19..) - année de référence.

PRODUCTION MONDIALE D'AGRUMES
 (en 000 tonnes) (d'après l'annuaire F.A.O., 1970)

Continents	Oranges et mandarines	Citrons et limes	Pomélos et autres	Total	%
Europe	4.567	1.083	13	5.663	15,2
Amérique du Nord et centrale	10.070	1.028	2.466	13.564	36,6
Amérique du Sud	5.322	355	165	5.842	15,7
Asie	7.024	944	420	8.388	22,6
Afrique	2.960	149	133	3.242	8,7
Océanie	309	30	13	352	0,9
Total :	30.252	3.589	3.210	37.051	
Pourcentage :	81,6	9,6	8,6		100

ANACARDES

On sait maintenant que la récolte de noix d'anacardes de l'Est Africain cette saison a dépassé les dernières estimations établies en juillet dernier, particulièrement celle de l'Est Africain portugais, avec 175.000 tonnes longues, et même 185.000 tonnes longues, comme le mentionnent certaines sources. La récolte de Tanzanie est maintenant estimée à 115.000 tonnes longues, et celle du Kenya à 23.000 tonnes longues.

Il n'y a aucun changement dans les prévisions de récolte de l'Inde et du Brésil qui sont respectivement de 65.000 et 15.000 tonnes longues.

La récolte mondiale serait donc estimée à 395.000 tonnes longues de noix correspondant à 86.260 tonnes d'amandes, et, compte-tenu des reports de la précédente campagne (6.810 tonnes), elle serait de 93.070 tonnes, ce qui représente le plus haut tonnage annuel.

Les rapports mentionnent cependant qu'un important tonnage de noix dans l'Est Africain n'a pas été acheté, la production ayant dépassé les besoins de l'industrie locale et la demande indienne. Ce tonnage est estimé à 30/40.000 tonnes longues, intervenant surtout sur la récolte de l'Est Africain portugais.

Récolte mondiale 1970-71. Estimations de la production et des disponibilités :

	noix en longues tonnes	amandes en caisses en tonnes	
Est Africain portugais			
(Mozambique, Lourenco Marques)	175.000		
Kenya	23.000		
Tanzanie	115.000		
Madagascar et autres pays d'Afrique	2.000		
Inde	65.000		
Brésil	15.000		
Total :	395.000	3.800.000	86.260
Report de la récolte précédente		300.000	6.810
			93.070

Estimations des ventes d'amandes à la mi-octobre 1971 (a) :

	caisses	tonnes (b)
U.S.A.	1.720.000	39.044
U.R.S.S.	880.000	19.976
Europe continentale (est et ouest)	275.000	6.243
Royaume-Uni	75.000	1.703
Australie	80.000	1.816
Canada	145.000	3.291
Japon et Extrême-Orient	80.000	1.816
Autres pays	45.000	1.021
Total :	3.300.000	74.910

(a) - ces estimations sont basées sur les ventes d'amandes de l'Inde, de l'Est Africain et du Brésil.

(b) - conversions établies sur la base de une caisse = 22,700 kg.

A l'examen des chiffres qui précèdent, il apparaît que 800.000 caisses (18.160 tonnes) d'amandes restent à vendre.

Il est encore trop tôt pour donner une estimation ferme des prochaines récoltes du Kenya et de la Tanzanie, qui s'annoncent les premières dans l'Est Africain. D'après les dernières prévisions, elles se tiendraient à un niveau normal. La période critique pour la récolte de l'Est Africain, particulièrement pour l'Est Africain portugais, se situe plus tard, durant la saison des cyclones, de novembre à janvier, et parfois au-delà. Les estimations brésiliennes seraient très optimistes, et il a été avancé que la récolte pourrait atteindre 40.000 tonnes de noix.

La tendance des récoltes des pays de l'Est Africain est à l'augmentation d'année en année (sans tenir compte des aléas climatiques), il semble vraisemblable que les possibilités mondiales de la saison prochaine seront encore très larges, laissant présager un substantiel report.

Depuis la mi-juillet, les Russes ont acheté de grosses quantités d'amandes (expéditions de septembre et octobre), et leurs achats sont maintenant de 880.000 caisses (19.976 tonnes). Il apparaît qu'ils ont pris leur quota total basé sur 20.000 tonnes stipulées dans les accords commerciaux Indo-Russes, mais il semble que des quantités supplémentaires pourront encore être achetées.

En même temps que les Russes revenaient sur le marché, les États-Unis faisaient toujours des achats importants en vue d'une grève des dockers sur la côte Est, ce qui eut pour effet d'affermir le marché. La grève, de fait, commença au début octobre et, jusque là, le Taft Hartley Act n'a pas joué pour les ports de la côte Est. Cependant, le marché américain a continué à acheter sur les expéditions d'octobre, présument une période de ralentissement ou d'arrêt dans les opérations commerciales. Les offres sur le marché de New-York pour le Grade 320 (expéditions en octobre) étaient de 75 cents la livre, coût et frêt (9,05 F/kg) avec quelques offres pour novembre/décembre à 73 cents (8,93 F/kg). Le grade 450 était coté à 2 cents au-dessous du 320. Le marché pour les «Pièces» a été calme.

Sur le marché de Londres, la demande de cajou a continué à être légère, à la fois pour les amandes et pour les «pièces», cependant, bien que le Royaume-Uni n'ait que de petits stocks, et que les prévisions d'achats soient limitées, les prix sont restés fermes. Le grade 320 (pour les expéditions de novembre) est coté à 660 £ par longue tonne, coût et frêt (8.659 F la tonne), à 645 £ (8.462 F la tonne), et pour le LWP à 430 £ (5.732 F la tonne).

Sur le marché de gros (spot market), le grade 320 est offert à 715 £ (938 F/t), le 450 à 690 £ (905 F/t), et le LWP à 460 £ (603 F/t), hors taxe, ex-magasin Liverpool, pour les prix ex-magasin Londres, il faut compter généralement 10 £ (131 F/t) supplémentaires dues au frêt et aux frais de débarquement.

Les droits à l'importation des amandes cajou en Angleterre sont de 10 p. cent pour les pays n'appartenant pas au Commonwealth. Ils doivent être changés au début de l'année 1972. Ceci prend place au terme de l'UNCTAD du tarif général, et s'applique aux importations à partir des pays développés pour lesquels les droits seront abolis. Les droits à l'importation pour les amandes cajou en provenance des pays du Commonwealth sont toujours nuls.

d'après GILL et DUFFUS

Edible Nut Market Report n 76, octobre 1971.

R. NAVILLE